



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1488

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 1**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Surla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1488**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2518 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a autorisé la signature de marchés publics de prestations de service pour le tri des déchets issus de la collecte sélective.

Les prestations ont fait l'objet de l'allotissement suivant sur une durée ferme de 5 ans :

- lot n° 1 - Secteur nord : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 6°, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Vaulx en Velin, et Villeurbanne ; Marché n° 11555711 notifié le 28 novembre 2011 ; Attributaire : ONYX ARA ; Engagement de commande : 95 000 tonnes minimum, 120 350 tonnes maximum ; Montant estimatif maximum : 15 589 629,22 € HT / 16 447 058,83 € TTC,

- lot n° 2 - Secteur sud-est : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Meyzieu, Saint Priest et Vénissieux ; Marché n° 11555811 notifié le 28 novembre 2011 ; Attributaire : ONYX ARA ; Engagement de commande : 100 000 tonnes minimum, 127 120 tonnes maximum ; Montant estimatif maximum : 13 076 197,42 € HT / 13 795 388,28 € TTC,

- lot n° 3 - Secteur sud-ouest : Charbonnières les Bains, Charly, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Lyon 2°, Lyon 5°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon ; Marché n° 11555911 notifié le 28 novembre 2011 ; Attributaire : NICOLLIN ; Engagement de commande : 95 000 tonnes minimum, 122 830 tonnes maximum ; Montant estimatif maximum : 14 855 743,89 € HT / 15 672 809,80 € TTC.

Pour mémoire, le marché de tri des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages consiste en des prestations composées de la réception des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages ménagers (hors verre), du tri suivant les différents standards matériaux recyclables, de leur conditionnement éventuel et de leur chargement sur les véhicules des repreneurs des différentes filières. Les prestations comportent également le transport des refus de tri aux installations de traitement ou de transfert définis par la Métropole, des caractérisations de flux entrants et des visites d'un circuit pédagogique.

Bien que la procédure de renouvellement des marchés ait été enclenchée par la publication d'une consultation par appel d'offres le 30 mars 2016, la collectivité a dû déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général. Il convient de fait de redéfinir le périmètre de notre besoin, au regard de nouveaux barèmes qui incitent fortement les collectivités à accroître leur niveau de performance et ce dans l'objectif de la réglementation issue de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte. Cela aura un impact significatif sur les recettes que percevra la Métropole des éco-organismes.

Afin d'assurer la continuité de service entre les marchés en cours qui se terminent le 27 novembre 2016 et la relance de la nouvelle consultation, il est proposé de procéder à un avenant de prolongation d'une durée d'un an et selon les modalités financières suivantes :

| Lot | Valeurs de 2011 | | Valeurs de 2016 | | Evolution |
|-----|--|---------|--|------------------------|-----------|
| | Montant maximum dans la délibération HT (en €) | Tonnage | Montant maximum des avenants HT (en €) | Tonnage pour une année | |
| 1 | 15 589 629,22 | 120 350 | 16 700 000,00 | 127 500 | + 7,12 % |
| 2 | 13 076 197,42 | 127 120 | 13 076 197,00 | 130 500 | / |
| 3 | 15 672 809,80 | 122 830 | 15 672 809,80 | 126 500 | / |

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juillet 2016, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer lesdits avenants conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1°- Approuve les avenants n° 1 relatif aux marchés :

- n° 11555711 (lot n° 1) conclu avec l'entreprise ONYX ARA pour le tri des déchets issus de la collecte sélective, secteur nord, d'un montant de 1 110 370,78 € HT, soit 1 332 444,94 € TTC qui porte le montant total du marché à 16 700 000 € HT, soit 20 040 000 € TTC,

- n° 11555811 (lot n° 2) conclu avec l'entreprise ONYX ARA pour le tri des déchets issus de la collecte sélective, secteur sud est, sans évolution de prix,

- n° 11555911 (lot n° 3) conclu avec l'entreprise NICOLLIN pour le tri des déchets issus de la collecte sélective, secteur sud ouest, sans évolution de prix.

Cet avenant prolonge la durée de ces marchés d'une année.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2016 et suivants - compte 611 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.